

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000247-208

DATE : 11 juin 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE NANCY BONSAINT, J.C.S. JB-5369

DÉVELOPPEMENT ÉMERAUDE INC.

Demanderesse

c.

JELD-WEN, INC.

et

JELD-WEN HOLDING, INC.

et

JELD-WEN OF CANADA, LTD.

et

MASONITE CORPORATION

et

CORPORATION INTERNATIONALE MASONITE

Défenderesses

JUGEMENT
(Autorisation de désistement)

[1] **CONSIDÉRANT** que les parties sont impliquées dans un litige de la nature d'une action collective;

[2] **CONSIDÉRANT** les jugements rendus par la Cour fédérale le 23 avril 2025 dans l'affaire *Kate O'Leary-Swinkels c. Masonite International Corporation & als.*, dossier de Cour no. T-1049-20, approuvant deux (2) ententes de règlement nationales mettant fin à ce litige et conditionnelles à l'obtention d'un désistement dans le présent dossier, lequel était suspendu en attendant le sort de la demande de certification en Cour fédérale;

[3] **CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la demanderesse demande la permission de se désister de sa *Demande pour obtenir l'autorisation d'exercer une action collective et pour obtenir le statut de représentante* (ci-après la « **Demande en autorisation** ») contre les défenderesses;

[4] **CONSIDÉRANT** les représentations des avocats;

[5] **CONSIDÉRANT** l'absence de contestation;

[6] **APRÈS EXAMEN**, il y a lieu de faire droit à la demande de la demanderesse;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **ACCUEILLE** la demande pour obtenir la permission de se désister de la demanderesse;

[8] **AUTORISE** la demanderesse, par l'entremise de ses avocats, à se désister sans frais de sa *Demande en autorisation* dans le présent dossier;

[9] **PREND ACTE** que la demanderesse déposera au dossier de la Cour un acte de désistement sans frais dans les quinze (15) jours du présent jugement;

[10] **LE TOUT** sans frais de justice.



NANCY BONSAINT, J.C.S.

M^e Caroline Perrault
Siskinds Desmeules Avocats (casier 15)
Avocats de la demanderesse

M^e Guillaume Boudreau-Simard

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., S.R.L.

Avocats des défenderesses Jeld-Wen, Inc., Jeld-Wen Holding, Inc. et Jeld-Wen of Canada, Ltd.

Me Noah Boudreau

Me Sébastien Richemont

Fasken Martineau Dumoulin, S.E.N.C.R.L.

Avocats des défenderesses Masonite Corporation et Corporation Internationale Masonite